



## Demande de permis Construction neuve et projet d'agrandissement

<b>Propriétaire</b>					
Nom		Prénom			
<b>Numéros de téléphone</b>					
Maison		Cellulaire		Autre	
Adresse électronique					
Adresse des travaux					
Numéro de lot (s)					
<b>Description des travaux : (dimensions, matériaux, etc.)</b>					
<hr/> <hr/>					
<b>Date de début des travaux :</b>			<b>Date de fin des travaux :</b>		
<b>Entrepreneur</b>					
Nom de la compagnie					
Numéro de licence					
Numéro de téléphone					
Valeur des travaux					
<b>Travaux de raccordement d'aqueduc et d'égout (si nécessaire)</b>					
Nom du plombier					
Numéro de téléphone					
<b>Puits et installation septique (si nécessaire)</b>					
Exécutant du puits					
Numéro de téléphone					
Exécutant de l'installation septique					
Numéro de téléphone					
<b>Document à fournir(*)</b>					
<b>A- Pour tous les projets résidentiels (construction neuve, agrandissement)</b>					
	Un (1) plan d'implantation préparé par un arpenteur ou un croquis à l'échelle				
	Deux (2) copies des plans ou croquis de construction et/ou rénovation (élévations, coupe, etc.) afin que l'inspecteur puisse avoir une <b>compréhension claire</b> du projet.				
	Procuration, s'il vous est impossible de vous déplacer pour récupérer votre permis. Le permis ne pourra être signé que par le propriétaire en l'absence de ce document				
<b>B- Pour le remaniement du sol d'une superficie de 20 m<sup>2</sup> et plus à l'intérieur d'une bande de 300 mètres d'un lac ou cours d'eau</b>					
	Veuillez prévoir faire une demande de permis relatif à l'érosion				
<b>C- Pour les constructions non raccordés au système d'égout et d'aqueduc</b>					
	Veuillez prévoir faire une demande de permis d'installation sanitaire.				
<b>D- Pour les projets incluant de puits d'eau potable</b>					
	Veuillez prévoir faire une demande de permis de captage des eaux souterraines.				
<b>E- Pour les projets devant être branchés au réseau d'aqueduc et/ou égout</b>					
	Veuillez prévoir faire une demande de permis de branchement au réseau d'aqueduc et/ou égout.				

\* Pour certaines demandes, plus de documents peuvent être requis. À ce moment l'inspecteur vous en avisera le plus tôt possible.

**Note :** Pour l'émission du permis, il faut considérer un **délai de trente jours (30) à compter du moment où le dossier est complet**. L'émission du permis sera faite lorsque le tout sera conforme à la réglementation. Le fait d'effectuer des **travaux sans permis** constitue une **infraction** au règlement municipal si ces travaux nécessitent un tel permis.

**À l'usage du bureau municipal :**

Demande complète reçue le : \_\_\_\_\_